Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260303-20260303_16-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 24 février 2026 **DATE D'AFFICHAGE** : Le 24 février 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 21 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE** : **10 mars 2026** **REÇU EN PREFECTURE LE :** **10 mars 2026**	***Le 3 mars 2026*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :* *N. TOUSCH et P-E. GUILHAUMON-LAPERNAT, absentes et non représentées.* *A. HUELVAN et T. STIENNE sont désignés en tant que secrétaires de séance.*

DCM 20260303.16 – avis du Conseil sur la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU.

Elue rapporteure : Catherine Lagadec, adjointe à l'urbanisme.
Question examinée et approuvée : en commission urbanisme et en commission finances et administration générale le 17 février 2026 ; cette réunion était ouverte à l'ensemble des élus intéressés.
Les documents diffusés en commission le 17 février ont été adressés à l'ensemble des élus le 17 février 2026 au soir puis le 24 février 2026.
Ces documents présentent, pour la déclaration de projet n°1 du PLU, l'ensemble des éléments d'information utiles dont le rapport de présentation, les orientations d'aménagement, les règlements écrits et graphiques, les observations de l'enquête publique, les avis des PPA et les réponses apportées par la collectivité…

La Déclaration de projet n°1 du PLU du Conquet vise à permettre la réalisation d'une résidence autonomie pour personnes âgées, en cohérence avec la présence de l'EHPAD et des équipements existants à proximité du parc de Beauséjour. Ce projet répond à un objectif d'intérêt général, compte tenu du vieillissement de la population et de la nécessité de proposer une offre de logements adaptée, favorisant le maintien des seniors au cœur du bourg et à proximité des services.

Le projet implique toutefois une adaptation du PLU en vigueur, une partie limitée du terrain étant classée en zone naturelle (N). En application du Code de l'urbanisme, il a donc été engagé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, procédure spécifiquement prévue lorsqu'un projet d'intérêt général nécessite une évolution ciblée du document d'urbanisme.

La démarche a respecté l'ensemble des étapes réglementaires : élaboration du dossier, examen conjoint avec les personnes publiques associées, puis enquête publique organisée du 10 décembre 2025 au 12 janvier 2026. À l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, confirmant l'intérêt général du projet et la pertinence des adaptations proposées au PLU.

Le vote du Conseil municipal à la commune d'affirmer formellement son soutien au projet et à la mise en compatibilité du PLU. Le dossier sera ensuite soumis au Conseil

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260303-20260303_16-DE

communautaire du Pays d'Iroise le 4 mars prochain, lequel sera appelé à approuver définitivement la déclaration de projet et l'évolution du PLU.

Cette procédure garantit ainsi un cadre juridiquement sécurisé, proportionné aux ajustements nécessaires, permettant de concrétiser un projet structurant pour l'offre locale en faveur des aînés.

Le Conseil municipal,
Sur proposition du Maire,
Ouï son exposé et celui de Catherine LAGADEC, adjointe à l'urbanisme,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu l'opportunité d'accompagner favorablement un projet de résidence autonomie au bénéficie des séniors du territoire,
Vu l'arrêté du Président de la CCPI du 11 avril 2024 prescrivant la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Conquet,
Vu le dossier soumis pour avis de principe, après l'enquête publique et les avis des Personnes publiques Associées,
Vu les documents transmis aux élus les 17 et 24 février 2024,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
Donne un avis favorable au dossier de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Conquet proposé à l'approbation du Conseil communautaire de Pays d'Iroise Communauté le 4 mars 2026,

Fait au Conquet, le 3 mars 2026
Le Maire,
Jean-Luc MILIN

Jean-Luc MILIN
Signature numérique de Jean-Luc MILIN
Date : 2026.03.10 09:04:28 +01'00'